

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

Le 18 juillet 2024

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 18 juillet 2024 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;
M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;
M. Jean Cloutier, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Jean Leclerc, ville de Lac-Sergent ;
M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban- par visioconférence Teams;
M. Mario Dupont, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
Mme Lise Baillargeon, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde.
M. Saül Branco, ville de Shannon ;
M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO).

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;
Mme Christine Corbin, adjointe de direction.

Est (sont) absent(s) :

M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carrières ;

Le quorum étant constaté, la réunion peut débiter.

107-07-2024

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 9. *Affaires diverses*, les sujets suivants :

- 9.1 Prochaine rencontre du conseil d'administration – 19 septembre 2024
- 9.2 Suivi du dossier du centre de tri des matériaux de construction (CRD)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2024

2.1. CORRECTIONS ET SUIVI

Aucune.

108-07-2024

2.2 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. ARCHILL GLADU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 20 juin 2024 soit adopté soit tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-07-2024

3. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN 2024

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 30 juin 2024 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des déboursés juin 2024

Descriptions	Montant
Redevances à l'enfouissement	404 533,48 \$
Rémunération et avantages sociaux	396 661,12 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	177 807,25 \$
Collectes de matières recyclables	163 567,10 \$
Diesel/Essence	105 756,91 \$
Crédits-baux - Camions collectes - juin 2024	87 664,68 \$
Sous-traitance	87 131,98 \$
Entretien machineries	85 001,20 \$
Contrat collecte BFS	76 988,40 \$
Écocentres - Opérations	74 125,62 \$
Location d'équipement	49 865,73 \$
Taxes municipales	43 927,02 \$
Honoraires professionnels	43 049,72 \$
Frais de transport	40 292,89 \$
Traitement des matières recyclables	31 874,67 \$
Assurances	16 323,61 \$
Indemnité des matières enfouies	11 755,14 \$
Analyses de laboratoire	10 285,38 \$
Electricité	10 076,97 \$
Ensemencement - Fermeture cellule # 3	7 818,30 \$
Technologies de l'information	7 614,59 \$
Entretien bâtiments	7 334,49 \$

Fournitures	6 683,28 \$
Entretien d'équipements	6 308,96 \$
Communications	5 484,97 \$
Entretien chemin	5 305,56 \$
Vêtements, chaussures et fournitures de travail	3 411,10 \$
Entretien équipements spécialisés	2 489,20 \$
Frais de formation	2 414,47 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	2 325,00 \$
Acquisition d'immobilisation	2 305,16 \$
Quincaillerie / outils	2 114,87 \$
Associations/adhésions/abonnements	756,16 \$
Licences et permis	300,00 \$
Frais SST	167,00 \$
Frais de réunion	150,45 \$
Total général	1 979 672,43 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élane Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élane Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-07-2024

4. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 30 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 30 juin 2024 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 30 juin 2024 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-07-2024

5. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des états financiers au 30 juin 2024, transmis dans les délais requis ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SAÛL BRANCO,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve les états financiers au 30 juin 2024 tels que préparés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

112-07-2024

6.1 EMBAUCHES – POSTES VACANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à un affichage pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- Chauffeur des collectes : M. Jonathan Renaud
- Préposée aux écocentres : Mme Frédérique Matte

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- M. Jonathan Renaud au poste de chauffeur des collectes (saisonnier)
- Mme Frédérique Matte au poste de préposée aux écocentres (saisonnier)

QUE le salaire et les conditions d'embauche des employés permanents et saisonniers soient ceux prévus au contrat de travail des employés.

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION CONTRACTUELLE

113-07-2024

7.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIC – RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit lancer un appel d'offres public afin de récupérer et de traiter les résidus domestiques dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de ces matières permet de prolonger le cycle de vie utile des produits postconsommation afin de réduire leur impact environnemental ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour ce contrat sont inclus dans le budget annuel ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MARIO DUPONT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à lancer un processus d'appel d'offres public pour la récupération et le traitement des résidus domestiques dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

114-07-2024

7.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES DE LA CELLULE NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit lancer un appel d'offres public pour les travaux électriques et mécaniques de la cellule numéro 4 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour effectuer ces travaux sont inclus dans le règlement d'emprunt 39-2023 ;

SUR LA PROPOSITION DE M. GUY GERMAIN,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à lancer un processus d'appel d'offres public pour les travaux électriques et mécaniques de la cellule numéro 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-07-2024

7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – CHARIOT ÉLEVATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un chariot élévateur ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à lancer un processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un chariot élévateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 SYNTHÈSE DE LA GESTION CONTRATUELLE

116-07-2024

7.4.1 OCTROI DE CONTRAT– FOURNITURE D'UN PONT ROULANT

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un pont roulant pour le garage de mécanique;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues ;

SOUMISSIONNAIRE	Option	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Groupe Industriel Premium Inc.	Avec treuil à chaîne	179 361,00 \$
	Avec treuil à câble	Non fourni
Pont-Roulant Protech Inc.	Avec treuil à chaîne	Non fourni
	Avec treuil à câble	218 124,82 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée par la Régie démontre que l'option du pont roulant muni d'un treuil à chaîne correspond le mieux aux exigences ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour cette acquisition sont inclus dans le règlement d'emprunt 39-2023 ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME DANIELLE OUELLET,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à Groupe Industriel Premium Inc. pour l'acquisition d'un pont roulant muni d'un treuil à chaîne, au prix soumis de 179 361,00 \$ toutes taxes incluses.

QUE le directeur général, M. Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

117-07-2024

8.4.2 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions publiques pour des services professionnels en ingénierie afin de réaliser la surveillance du chantier de construction de la cellule numéro 4 ;

CONSIDÉRANT QU'une grille d'évaluation et de pondération a été complétée pour le seul soumissionnaire reçu et que le résultat de cette analyse indique le pointage suivant :

Soumissionnaire	Pointage
Tetra Tech QI Inc.	8.13

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour ces services professionnels en ingénierie sont inclus dans le règlement d'emprunt 39-2023 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à Tetra Tech QI Inc., pour les services professionnels en ingénierie afin de réaliser la surveillance du chantier de construction de la cellule numéro 4, au prix soumis de 172 251,32 \$ toutes taxes incluses.

QUE le directeur général, M. Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

118-07-2024

7.4.3 OCTROI DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'agrandissement du centre de transbordement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues ;

SOUSSIONNAIRE	PRIX TOTAL INCLUANT LES TAXES
Construction M Inc.	187 696,69 \$
Bâtiment Haut-Niveau	223 418,27 \$
Alain M. & M. Ltée	223 626,38 \$
Construction Côté & Fils Inc.	228 800,25 \$
Lévis Construction Inc.	253 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la mise à niveau sera financée à 90 % par Éco Entreprise Québec dans le cadre du système de collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour effectuer ces travaux de mise à niveau sont inclus dans le règlement d'emprunt 39-2023 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction M Inc. pour les travaux d'agrandissement au centre de transbordement des matières recyclables, au prix soumis de 187 696,69 \$ toutes taxes incluses.

QUE le directeur général, M. Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-07-2024

7.4.4 OCTROI DE CONTRAT – LOCATION D'UN CAMION HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit effectuer des travaux préparatoires pour la construction de la cellule numéro 4 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix de gré à gré pour la location d'un camion de type hors route, Komatsu HM 300 a été adressée à les Entreprises Lou-Vil ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour effectuer ces travaux sont inclus dans le règlement d'emprunt 39-2023 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à les Entreprises Lou-Vil, pour la location d'un camion hors route, au prix soumis de 38 631,60 \$ toutes taxes incluses.

QUE le directeur général, M. Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du bordereau de la correspondance qui a été préparé en date du 18 juillet 2024.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1 PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 19 SEPTEMBRE 2024

M. Bernard Gaudreau informe le conseil d'administration que la prochaine rencontre se tiendra le 19 septembre 2024, selon le calendrier adopté en novembre 2023 et qu'il n'y a pas de rencontre au mois d'août 2024. La rencontre du 19 septembre portera entre autres sur l'adoption du budget 2025.

M. Bernard Gaudreau profite de cette occasion pour souhaiter à l'ensemble des membres du conseil d'administration une belle période de vacances estivales.

9.2 SUIVI DU DOSSIER DU CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. Marcel Gaumond s'informe sur l'avancement du dossier du centre de tri des matériaux de construction.

M. Bernard Gaudreau mentionne que le dossier est sous l'autorité des conseillers juridiques, et que le suivi sera fait au conseil de septembre 2024.

120-07-2024

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 31 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN CLOUTIER,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière